

L'AVENIR EN MATIÈRE DE
POLITIQUE COMMERCIALE

L'Europe se trouve actuellement dans une situation économique tout à fait particulière, qui pourrait être comparée à la situation politique. A ce dernier égard, il est entendu que toutes les nations sont animées les unes à l'égard des autres des intentions les meilleures, des sentiments les plus amicaux. Et pour prouver la profondeur en même temps que la sincérité de ces dispositions plus que pacifiques, ces mêmes nations augmentent leurs effectifs, accroissent le nombre de leurs batteries ou de leurs escadrons et perfectionnent sans cesse leurs armements. La même chose exactement se passe en matière économique. Les nations européennes ne demandent qu'à faciliter les transactions entre elles, à permettre aux produits de l'une de pénétrer chez l'autre, pour la plus grande commodité de tous. Et pour faciliter ces relations internationales, pour rendre plus fréquents les échanges entre pays voisins, chaque nation relève et renforce les barrières qui, sans doute, la protégeaient mal contre les incursions du dehors. Toutes y passent successivement: d'abord, c'est l'Allemagne qui ne se trouve pas assez protégée, au point de vue industriel et agricole, par son ancien tarif; c'est l'Autriche qui, comme de coutume, la suit; c'est la Russie, qui n'entend pas que sa voisine frappe ses produits agricoles, et qui répond en frappant les produits industriels; c'est la Suisse, qui proclame la nécessité d'une protection plus efficace en présence des tendances des autres nations européennes: c'est l'Italie, qui déclare avoir besoin de plus de liberté dans ses mouvements, au moment où chaque peuple ne songe qu'à son propre intérêt. Il n'y a pas jusqu'à l'Angleterre qui ne veuille rompre avec une tradition déjà longue, et que certains qualifiaient, bien à tort cependant, de nationale, pour revenir à un système qui est en réalité celui que l'Angleterre a pratiqué si longtemps, et à l'abri duquel elle a pu acquérir assez de force et de vigueur pour pouvoir s'en passer.

C'est qu'en effet le vent est à la protection et c'est cette tendance qui domine aujourd'hui que tous les traités sont dénoncés et qu'il s'agit d'adopter un régime qui donnera satisfaction aux appétits de chacun.

C'est avec de telles dispositions que les nations européennes se trouvent en présence les unes des autres à la veille de conclure de nouveaux traités, si toutefois cette conclusion est possible dans les conditions actuelles; quelques conventions particulières ont pu être conclues, des négociations sont entamées de différents côtés, mais nous sommes loin de ces anciens traités qui compre-

naient tout, paraient à tout, avaient tout prévu... excepté les transformations ou les révolutions économiques qui remettaient en question toutes les conventions antérieures et en rendaient l'exécution impossible, à moins de sacrifier les intérêts de ceux que ces traités à bases fixes et à longs termes avaient la prétention de servir. Ils se refusaient à admettre, ces politiciens à courte vue, que, dans un temps où les conditions économiques peuvent se modifier et se modifient en effet, parfois du tout au tout, dans une période très courte, il ne saurait plus être question d'engager un avenir qui ne nous appartient pas, et qu'au contraire, la seule politique économique et rationnelle, la seule possible à notre époque, consiste à ne pas se lier les mains d'avance, mais à conserver la liberté de ses mouvements, en vue même de ces transformations qui tiennent à tant de causes diverses dont personne de nous n'est le maître, que personne ne peut prévoir, qui nous surprennent à l'improviste et déroutent les calculs les plus consciencieusement établis.

Pour le moment, l'Allemagne a terminé ses négociations avec la Russie, l'Italie et la Belgique; l'Autriche-Hongrie s'est mise d'accord avec l'Italie et attend la fin de ses traités, en 1905, avec la Suisse et la Bulgarie; l'Italie s'est entendue avec l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche-Hongrie; la Suisse a déjà pris ses dispositions avec l'Italie; la Russie et la Belgique ont négocié avec l'Allemagne. Toutes les autres relations de politique commerciale sont en suspens et les précédentes existent plutôt à l'état de négociations que d'ententes réelles et de traités conclus. De plus, il ne s'agit que de conventions particulières et non d'un ensemble de traités qui aurait pu donner quelque stabilité aux conventions intervenues ou à intervenir, au lieu qu'on va encore se trouver en présence de solutions provisoires et qu'on sera condamné à vivre encore au jour le jour. Quelques indications vont en fournir la preuve.

* * *

En Autriche, par exemple, une ordonnance impériale du 28 septembre 1904 autorise le Gouvernement à établir avec l'Italie un régime provisoire jusqu'au 31 décembre 1905; le nouveau régime devrait donc commencer le 1er janvier 1906; mais il se trouve que la convention entre l'Italie et la Suisse doit entrer en vigueur au printemps de 1905, et il ne paraît guère probable que, dans un intervalle de trois mois, la Suisse sera en mesure de traiter avec l'Autriche, de manière à faire concorder l'entrée en vigueur de son traité avec celle du traité italien. Que l'on prenne les conventions de l'Autriche, que l'on prenne celles de l'Allemagne avec la Belgique et la Russie, on se trouve en face de semblables diffé-

rences, et dans l'état présent, il n'existe pas une seule nation dont les conventions avec les autres pays partent d'une date unique; ce sera l'occasion de nombreuses difficultés et peut-être d'échec de ces traités, en raison des différences des régimes qui, dans l'intervalle, seront appliqués aux diverses nations, lesquelles pourront se trouver lésées dans leurs intérêts. Le contrôle en douane sera aussi bien difficile, les fraudes relativement faciles, en tout cas, les contestations seront fréquentes, et ce n'est pas par ce moyen que s'établissent des relations qu'on desire amicales et durables.

C'est d'ailleurs ce dont les nations européennes semblent se rendre compte, puisque, tout en ayant l'air de vouloir traiter sur des bases nouvelles, on dirait qu'elles s'ingénient à prolonger autant que possible le statu quo; non pas que cet état les satisfasse, loin de là, puisque l'avis est à peu près unanime qu'il faut renforcer les tarifs douaniers, mais parce que l'insuffisance des tarifs est encore un inconvénient moindre que l'absence de ces nouveaux traités; l'unification de la date est encore plus difficile à obtenir que la tarification.

Il est aussi un autre obstacle, et c'est peut-être le plus grand de tous, à une entente internationale: c'est l'incertitude dans laquelle se trouvent les Etats européens à l'égard de la politique commerciale future de l'Angleterre et des Etats-Unis; c'est là un inconnu gros de conséquences et de dangers.

L'Europe, en effet, se trouve arrêtée par la campagne menée en Angleterre depuis environ deux ans en faveur de l'impérialisme. Si ce système vient à l'emporter, les Etats de l'Europe centrale semblent peu disposés à conclure avec la Grande-Bretagne des traités avec tarifs annexés; ils paraissent vouloir s'en tenir simplement au régime réciproque du traitement le plus favorable avec la métropole et ses colonies; et encore n'est-il pas bien certain que ce régime serait étendu à ces dernières. Tout dépendrait, évidemment, des conditions que l'Angleterre ferait aux domaines de son empire. Si, comme c'est du reste à prévoir en cas de réussite du projet Chamberlain, l'Angleterre travaille à monopoliser, en quelque sorte, le commerce de ses colonies, à leur servir pour ainsi dire d'intermédiaire obligatoire, aussi bien pour les produits d'origine d'une et d'autre part que pour les produits d'origine tierce, il est facile de comprendre que les relations avec les colonies prendraient une toute autre allure et qu'il n'y aurait pas lieu d'attendre jusqu'à elles le régime du traitement le plus favorable. D'ailleurs, il ne paraît pas qu'il faille se faire des illusions à cet égard: la guerre de tarifs entre l'Allemagne et le Canada suffit pour montrer dans quel sens s'orienterait la politique